

LETTRE À LA SECRÉTAIRE PERPETUELLE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE : EN FINIR AVEC LES MANIPULATIONS POLITIQUES DE L'ATTENTAT DE MARSEILLE DE 1934

Marc GJIDARA
Nada MAJER
Georges - Marie CHENU*

L'attentat contre le roi de Yougoslavie est dû à un membre de l'Organisation Révolutionnaire Intérieure Macédonienne. Il coûta aussi la vie à un ministre français victime des tirs désordonnés de la police. Les trois membres de l'Oustachi jugés pour ces meurtres étaient loin du lieu de l'attentat. La présentation des faits a été longtemps manipulée à des fins politiques, comme a été faussée le procès qui a suivi. L'avocat du trio croate a été radié de l'Ordre des avocats puis réintégré sitôt le procès terminé. C'est l'occultation de pièces essentielles du dossier qui a permis d'abuser durablement bon nombre d'historiens.

Mots clés: Marseille, Attentat, Barthou, Mensonge volontaire, Consigne diplomatique

Madame Hélène Carrère d'Encausse
Secrétaire perpétuel de l'Académie française
23, quai Conti
75270 - Paris

Paris, le 11 avril 2012

Madame,

Dans votre ouvrage consacré à l'histoire de l'Académie française, sous le titre « Des siècles d'immortalité », paru aux éditions Fayard, vous évoquez la fin tragique de Louis Barthou. Ainsi vous écrivez en bas de la page 226 et en haut de la page 227 : « Louis Barthou sera assassiné seize ans plus tard avec le roi Alexandre de Yougoslavie, triste épisode dans l'éternel conflit des nationalités dans les Balkans, le tueur étant croate ! ». Vous ajoutez également à la page 255 :

* Marc Gjidara, Professeur agrégé de droit, Combs-la-Ville, France ; Nada Majer, Zagreb, Croatie ; Georges - Marie Chenu, Pont-Levoy, France

« Barthou, deux ans plus tard, venait d'être abattu par un terroriste, croate... qui voulait assassiner le roi Alexandre de Yougoslavie - le drame balkanique s'était transféré à Marseille - et avait tué dans un même élan le roi, hôte de la France, et le ministre français des Affaires étrangères qui l'avait accueilli ».

Tout lecteur averti ne peut qu'être surpris par ces affirmations concernant d'une part le régicide et sa véritable appartenance nationale et d'autre part les circonstances de la mort de Louis Barthou, qui ne correspondent ni à la réalité des faits, ni à la vérité historique. La réputation de l'Institution que vous représentez et la notoriété qui est la vôtre, imposent à cet égard une absolue rigueur dans la présentation des événements ainsi rapportés et dans leur commentaire. Tel est l'objet du présent courrier, qui se veut le plus précis possible, pour votre information personnelle, celle des membres de l'Académie ainsi que de vos lecteurs.

L'auteur de l'attentat de Marseille contre le roi de Yougoslavie, le 9 octobre 1934, était porteur d'un passeport établi au nom de « Petr Kelemen », délivré le 20 mai 1934 par le consul de Tchécoslovaquie à Zagreb. **C'était un Macédonien membre de l'Organisation Révolutionnaire Intérieure Macédonienne (ORIM)**, ainsi que le prouve le tatouage trouvé sur son cadavre après l'attentat. Le Rapport du Commissaire Pierre Cals, des services de police de Marseille, décrit avec force détails ce tatouage, composé d'une guirlande au milieu de laquelle se trouvait une tête de mort avec deux tibias entrecroisés. Au-dessus et au-dessous de cette tête de mort figuraient deux inscriptions : d'une part, le sigle de l'Organisation « BMPO » (version en caractères cyrilliques de l'acronyme ORIM) et d'autre part, la devise « la liberté ou la mort ». Kelemen s'était fait faire ce tatouage durant un séjour à la prison Kiroutkov de Sofia en 1924.

Il s'agissait en réalité de **Velitchko Gueorguiev Kerin**, fils de Dimitri Velitchko Kerin et de Risa Hristokova Abadijeva, né le 18 octobre 1897 à Kamenitza, en Bulgarie. Avec ses deux soeurs et son frère, il est donc d'origine bulgare-macédonienne compte tenu de la nationalité de ses parents. Le registre municipal de la ville de Sofia le présente comme un sujet bulgare qui serait né le 15 mars 1897 dans les environs de Stip. Après la guerre balkanique de 1912-1913, son village ayant été brûlé par l'armée serbe, il va avec son père habiter à proximité de Pester, puis il s'installe dans la petite ville de Bansko près de Razlog. C'est en 1920 qu'il a contracté un premier mariage à Kamenitza avec Donka Vasila Nejkova, qui lui donna une fille prénommée Latinka. Après le divorce prononcé aux torts de cette dernière, il épouse Trayana Boudinova avec laquelle il a vécu à Sofia jusqu'en 1932, qu'il quitte cette même année pour ne plus y paraître.

Lors de son **affiliation à l'organisation nationaliste macédonienne en 1922**, il est inscrit sous le nom de Vlado Tchernozemski. En 1928, il exécute à Sofia le député communiste Dimo Hadji Dimov. Condamné à mort sous le nom de Vladimir Dimitrov, né dans le village de Petric près de Stip, il bénéficie de l'amnistie générale de la loi du 5 janvier 1932. Pour un autre meurtre, il est con-

damné à la prison à vie par le tribunal de Sofia en 1931 sous le nom de Vladimir Tchernoziemski, mais bénéficie pour cette peine de la même loi d'amnistie.

L'Organisation Révolutionnaire Intérieure Macédonienne est issue de la lutte contre l'occupant turc et s'est reconvertie dans le combat pour l'indépendance de la Macédoine. Créée en 1893, par plusieurs pères fondateurs dont les instituteurs Damian Groneff, Pere Tocheff et Gotche Deltcheff, l'ORIM après avoir lutté contre l'occupation turque s'est tournée contre l'Etat grec et contre l'Etat yougoslave dominé par la Serbie. Elle a ensuite été dirigée par Ivan dit Vantcha Mihajlov, élu à sa tête en 1924. Celui-ci a concentré les forces de cette puissante organisation secrète contre l'ennemi principal de l'indépendance macédonienne, la dynastie serbe. C'est en 1931 notamment, que le grand reporter que fut Albert Londres est parti en Macédoine enquêter sur ce mystérieux mouvement nationaliste (voir l'article de Jean Christophe Nothias dans « L'Autre journal », N° 5/1991, pp. 144 et s.). Selon certains auteurs, l'organisation comptait 9.000 membres en 1923, et aurait effectué environ 460 incursions en Yougoslavie faisant près de 260 victimes entre 1919 et 1934 (sur ce point : I. Banac, « National Question in Yugoslavia », Cornell University, U.S.A., 1972, pp. 37 à 45 ; également C. Eylan, « La vie et la mort d'Alexandre 1^{er} roi de Yougoslavie », éd. Bernard Grasset, Paris, 1935, p. 69).

La participation de l'ORIM au complot contre la personne du roi Alexandre 1^{er} et le fait que l'auteur de l'attentat soit un Macédonien, s'expliquent par les terribles épreuves infligées au peuple macédonien après l'annexion par la Serbie en 1913. La répression contre les populations non serbes (croates, musulmanes bosniaques, monténégrines et macédoniennes principalement) se prolongea après 1918 et singulièrement sous le règne d'Alexandre 1^{er}. Celui-ci et sa dynastie tenaient leur trône des conjurés qui assassinèrent le roi Alexandre Obrenovic et la reine Draga en 1903 à Belgrade. Par la suite et du jour où Alexandre 1^{er} instaura sa dictature personnelle le 6 janvier 1929, il s'exposa personnellement à des attentats de la part d'éventuels « vengeurs » des peuples opprimés, en dehors des autres dangers qui ont plané en permanence sur tous les souverains balkaniques en général et serbes en particulier depuis plus d'un siècle.

Les persécutions anti-macédoniennes ont été dénoncées par des personnalités comme le professeur Miletic de l'Université de Sofia, lui-même d'ascendance croate, dans diverses publications de l'Institut scientifique macédonien de Sofia. Monseigneur Boris archevêque d'Ochrida et Monseigneur Neophyte archevêque de Skopje ont aussi dénoncé publiquement les exactions de l'organisation serbe dénommée Narodna Obrana, absorbée ensuite par la Main Noire qui fut à l'origine de l'attentat de Sarajevo en 1914, relayée elle-même par la Main Blanche également pourvoyeuse de tueurs dont les crimes et les méfaits étaient nombreux à l'époque. Henri Pozzi dans son ouvrage intitulé « La guerre revient » (éd. Paul Berger, Paris, 1933), et Z.G. Pavlovic dans son livre « Bitka na Jadru » (La bataille du Jadar, éd. Makarija, Belgrade, 1924), ainsi que les journaux tels que Republika du 26 novembre 1920 et du 16 mars 1922, Radnicke Novine du 17 novembre 1919, Politika du 5 novembre

1920, Balkan du 2 septembre 1921 et du 27 septembre 1923, Radnik du 10 juillet 1924, Pravda du 27 juillet 1924, ont décrit la situation en Macédoine, les sévices exercés par les policiers, les paramilitaires, et les missions des « escadrons de la mort » serbes dans le pays. De nombreux autres témoignages existaient à l'époque, sur le degré d'exaspération régnant chez les Macédoniens, tels ceux de Constantin Stanichev, président du Conseil National Macédonien, sur les faits de sadisme policier qui se sont produits à Kalcanik, Souchitza, Dobrevo. Des excès identiques se sont aussi produits au Monténégro (voir l'ouvrage de P. Chotch, « L'alliée martyre. Le Monténégro », La Diplomatie Publique, 1920, p. 10, rapportant aussi les constatations du docteur Burnham, chef de la Mission de secours canadienne, p. 11). Il suffit de citer du côté croate et entre autres épisodes sanglants, l'assassinat du professeur Sufflay à Zagreb le 18 février 1931, et l'attentat perpétré en plein parlement à Belgrade le 20 juin 1928 contre cinq députés croates, qui coûta la vie à deux d'entre eux tués sur le coup alors que deux autres survécurent, le leader croate de l'opposition parlementaire, Stjepan Radic, devant ensuite succomber à ses blessures.

La situation intérieure réelle de la Yougoslavie était largement occultée en France à l'époque de l'attentat, en dépit de certaines mises en garde (sur ce point : l'ouvrage de Svetozar Pribitchevitch, « La dictature du roi Alexandre », éd. Pierre Bossuet, Paris, 1933 ; également, Ernest Pezet et Henri Simondet, « La Yougoslavie en péril ? », éd. Bloud et Gay, Paris, 1933). C'est ce qui a permis toutes les manipulations ultérieures à propos de la mort du roi Alexandre de Yougoslavie, s'agissant plus particulièrement de l'identité réelle du régicide et de l'attribution inexacte de la mort de Louis Barthou à ce même meurtrier. C'est à juste titre que dès le lendemain de l'attentat, le journal L'Illustration daté du 8 décembre 1934 (N° 4788, page 506), constatait sous la plume de Ludovic Naudeau écrivant sur « La Yougoslavie telle qu'elle est », que « *les quatre vingt dix neuf centièmes des Français manquent à cet égard des connaissances primaires sans lesquelles il est bien vain de leur part de vouloir essayer de raisonner* ». Il est clair que la France officielle ne comprenait pas la situation réelle d'une Macédoine divisée en trois, et d'une Croatie privée de liberté et opprimée. Cela explique, toujours selon Ludovic Naudeau, que « *conduit par des Croates, ce Macédonien a fait à Marseille le sacrifice de sa vie* » (L'Illustration du 24 Novembre 1934, N° 4786, page 413). Car, contrairement à ce qui s'écrira plus tard, dès 1934 il est notoire que « *... le revolver ait été tenu à Marseille non pas par un Croate, mais par un Macédonien* » (ibidem).

C'est l'un des chefs de la police serbe de l'époque qui a écrit, qu'à la fin du mois d'août 1934, lors d'une rencontre à Rome à l'hôtel Continental, « *Pavelic et Mihajlov convinrent de mettre sur pied plusieurs groupes terroristes en prévision de l'attentat..... Mihajlov proposa que le premier groupe fût conduit par son chauffeur Vlada Gueorguiev Kerin* » (Vladeta Milicevic, « L'assassinat du Roi Alexandre 1^{er} à Marseille », Hohwacht, Bad Godesberg, 1959, page 55). Que les deux organisations aient agi de concert s'explique, d'une part, par le fait que Pavelic avait défendu comme avocat plusieurs membres de l'ORIM devant les

tribunaux yougoslaves, et d'autre part, parce qu'un Pacte officiel liait les deux mouvements nationalistes (Jean Kapel, « Les Oustachis vengeurs du peuple croate », *Histoire Magazine*, N° 15, avril-mai 1981, p. 37). Les deux organisations révolutionnaires, l'une croate (l'«Oustacha», qui signifie «l'Insurgé») et l'autre macédonienne, avaient défini ensemble leurs objectifs.

Effectivement, **le Pacte Oustacha – ORIM a bel et bien été signé à Sofia le 20 avril 1929**, par le docteur Ante Pavelic et Gustav Percec pour la partie croate, et au nom du Comité National Macédonien par son président le docteur Stanichef, les vice-présidents, Kisselintcheff et N. Iakimoff, les secrétaires I. Vassileff, V. Doumeff, N. Grabovsky, et les membres M. Dimitroff, I. Hadjoff, B. Antonoff, S. Naneff, G. Kondoff et Topukoff. En voici le texte intégral d'après le document original manuscrit rédigé en croate et en macédonien: « *Au cours de la visite fraternelle que le député croate Docteur Ante Pavelic et le représentant de la ville de Zagreb Gustav Percec ont rendue au Comité National des Organisations des émigrés macédoniens en Bulgarie, il a été constaté des deux côtés que le régime impossible auquel sont soumises la Croatie et la Macédoine, leur impose de coordonner leur activité légale pour conquérir des droits nationaux et humains, la liberté politique et l'indépendance pour la Croatie et la Macédoine.*

En conséquence, les deux parties déclarent que pour l'avenir elles vont unir leurs efforts pour atteindre cet idéal des deux peuples frères ».

Aucun agent extérieur à ces deux parties n'a présidé à cette alliance, car ni l'Oustacha ni l'ORIM n'ont eu besoin à cette date de quelque parrainage que ce soit, pour définir les buts de leur lutte commune, totalement étrangère aux inspirations « allemandes ou italiennes » qui leur seront prêtées plus tard, afin de dénaturer leur combat et dénigrer leur cause nationale respective. En revanche, le roi de Yougoslavie avait amorcé dès 1933 un rapprochement poussé avec l'Allemagne, dont il appréciait l'anticommunisme, et pour faire pièce aux visées territoriales italiennes (sur ce point : l'ouvrage précité de C. Eylan, pp. 116 à 129 et B. Krizman, « Vanjska politika jugoslavenske drzave 1918-1941 » - La politique extérieure de l'Etat yougoslave 1918-1941 - Zagreb, 1975, pp. 58, 60, 67, 79, 80 ; également, Documents diplomatiques français, 1932-1939, Tome VII, pp. 628, 650-651).

Par conséquent, **les faits parlent d'eux-mêmes : c'est un Macédonien membre de l'ORIM qui a tué le roi et non pas un membre croate de l'Oustacha**. Les trois Croates membres de l'Oustacha qui seront ensuite arrêtés par la police française, n'étaient pas présents à Marseille le 9 octobre 1934 au moment précis de l'attentat. Mio Kralj, qui était censé « couvrir » Kelemen dans sa fuite, avait quitté la Canebière avant même la fusillade, rentrant à Aix-en-Provence pour gagner ensuite Fontainebleau via Avignon. Finalement il y est interpellé le 10 octobre 1934, parvient à échapper une première fois à la police et se fait appréhender le 15 octobre suivant à Melun. Quant à Zvonimir Pospisil et Ivan Raic, qui étaient censés préparer un attentat à Versailles au cas où celui de Marseille aurait échoué, ils étaient très loin de Marseille au moment

des faits, et furent finalement arrêtés à Thonon-les-Bains dans la nuit du 10 au 11 octobre 1934, alors qu'ils voulaient regagner la Suisse par le train. Ce sont ces trois Croates qui furent jugés au cours d'un procès qui s'est déroulé à Aix-en-Provence dans des conditions hautement discutables. Leur défenseur Maître Georges Desbons, avocat à la Cour d'Appel de Paris, victime d'une machination, fut radié du Barreau et expulsé *manu militari* du tribunal le 19 novembre 1935, pour des propos qui lui ont été faussement attribués. Il a été publiquement et officiellement réintégré un an après dans des conditions qui ne pouvaient que confirmer rétrospectivement le caractère politique d'une cabale judiciaire montée de toutes pièces. Cette péripétie a néanmoins sauvé les trois accusés de la condamnation à mort voulue par Belgrade. Finalement, le dénommé Mio Kralj né le 17 septembre 1908 à Koprivnica mourra en prison à Fontevault en 1941 des suites d'une grave maladie. Zvonimir Pospisil né le 9 juin 1904 à Vukovine (canton de Velika Gorica) décèdera à la maison centrale de Caen en 1940 des suites d'une opération. Enfin Ivan Raic, né le 5 janvier 1903 à Kolendica (canton de Ludbreg) est le seul à être libéré le 12 décembre 1941, et une fois rentré dans son pays il y mourra en 1944 durant la guerre.

Il n'est pas indifférent de noter, à propos de la participation de l'Organisation révolutionnaire macédonienne à l'attentat de Marseille, que le choix de Maître Georges Desbons comme défenseur des trois détenus croates membres de l'Oustacha a également été fait après consultation des dirigeants nationalistes macédoniens, en concertation avec eux et en application du Pacte de Sofia conclu en 1929. C'est le professeur Miletic, président de l'Académie bulgare, qui a suggéré les noms des défenseurs possibles, dont celui de Maître Georges Desbons, lui-même membre de l'Académie macédonienne, qui était lié aux milieux macédoniens et auteur de travaux historiques et littéraires sur la Bulgarie. Celui-ci a accepté d'assurer la défense des trois nationalistes croates, parce qu'il connaissait très bien la situation intérieure de la Yougoslavie à l'époque, et qu'il savait que Louis Barthou n'était pas mort des suites d'une blessure par arme à feu faite par Kelemen.

En effet, contrairement à l'affirmation couramment reprise et nettement orientée selon laquelle Louis Barthou aurait succombé des suites des tirs provenant de l'arme utilisée par Kelemen, celui-ci n'est pas le meurtrier du ministre français des affaires étrangères. Cela a été formellement établi dès l'origine au cours de l'enquête policière, mais pour des raisons de « haute politique », **tout a été fait pour imposer l'idée fausse attribuant la mort de Louis Barthou à un membre croate de l'Oustacha**. La vérité a été sciemment dissimulée et déformée, jusqu'à ce que l'imposture soit passée en force de « fait historique ». Il a fallu attendre certaines révélations intervenues quarante ans plus tard, pour que l'exacte réalité soit rappelée par quelques historiens, sans que la « vérité officielle » ait pourtant été définitivement rétablie dans les écrits de tous ceux qui ont été amenés, pour une raison ou une autre, à évoquer l'attentat de Marseille.

La preuve irréfutable de ce que **le Macédonien Kelemen** (et les trois Croates encore moins) **n'était pas le meurtrier de Louis Barthou** a été apportée

par le **rapport d'expertise daté du 9 octobre 1935**, établi par le docteur G. Bérout directeur du laboratoire de police technique de Marseille et P. Gatimel expert armurier. Voici ce que disent les auteurs de ce rapport : « **La balle trouvée dans la voiture royale du côté gauche où était assis le président Barthou, constitue un projectile blindé de cuivre d'une cartouche de 8 millimètres, modèle 1892. Cette balle est du même calibre que celles tirées par les agents de police. Elle n'a pas été tirée par l'un ou l'autre des pistolets trouvés en la possession de Kelemen** ». Et les experts de conclure : « **La balle enveloppée de cuivre trouvée dans la voiture royale correspond aux balles tirées par les revolvers des agents de police** ».

Le projectile qui a touché Louis Barthou lui a traversé le bras, rompant une artère et brisant l'os. C'est cette balle qui a été découverte dans la voiture royale, une Delage découverte, qui transportait le roi et le ministre, logée entre la carrosserie et le dossier contre lequel était appuyé Louis Barthou. Celui-ci, qui reçut les premiers soins à l'hôpital (à l'Hôtel Dieu très précisément), a donc été touché par une balle tirée par un policier et non par un projectile provenant du pistolet « Mauser » de Kelemen. Des membres du service d'ordre ont en effet tiré dans toutes les directions, y compris sur l'auteur de l'attentat qui gisait déjà au sol. Les policiers yougoslaves qui suivaient le cortège ont eux-mêmes fait feu dans la direction de Kelemen dès les premières détonations, ce qui a aussi conduit les policiers français à riposter en direction des premiers, pris pour des complices et sans savoir à qui ils avaient à faire. C'est cela qui explique **les tirs croisés des policiers, qui ont blessé plusieurs personnes dont Louis Barthou**, les autres victimes étant Madame Dumazert et son fils, ainsi que Mesdames Dupré et Armellin, alors que Mesdames Durbec et Faris également atteintes devaient décéder.

Sur les 10 balles que contenait le chargeur du Mauser utilisé par Kelemen, 5 atteignirent le roi, 4 blessèrent le général Georges qui a voulu s'interposer, la dernière touchant l'agent Galy alors qu'il tentait de maîtriser Kelemen. Quant à la deuxième arme trouvée en sa possession - un Walter 7,65 - elle n'a tiré aucun projectile.

L'auteur de la blessure qui fut fatale à Louis Barthou pouvait être identifié. L'agent de police affolé et maladroit qui en était responsable n'aurait au pire encouru qu'une condamnation pour blessure par imprudence. La thèse officielle délibérément faussée, a été que Barthou aurait été blessé par Kelemen, lui-même inexactement présenté ensuite comme Croate et membre de l'Oustacha.

C'est l'historien Jacques de Launay qui a retrouvé dans les archives la pièce capitale constituée par le rapport d'expertise du 9 octobre 1935, « oublié » pendant quarante ans, démentant formellement l'affirmation selon laquelle le roi Alexandre 1^{er} et le ministre Louis Barthou auraient été victimes de la même arme et du même assassin. Cette « révélation » tardive figure dans son ouvrage sur « Les grandes controverses de l'histoire contemporaine 1914-1945 », Editio-

service, Genève, 1974, page 332. Un autre historien membre de l'Académie française, Alain Decaux, a confirmé pour sa part les termes de ce rapport, précisant que « *les policiers.....se mettent à tirer...Dans tous les sens, de la façon la plus désordonnée du monde... ce tir sans objet va atteindre dans la foule plusieurs personnes* ». Il ajoute à propos de Louis Barthou, dont « *l'artère humérale a été coupée juste au-dessus du coude* », que « *sur place, on lui a bien fait un garrot, mais au poignet !* ». Et il conclut sur ce point : « *La thèse officielle sera que le roi Alexandre et Barthou ont été atteints par le même assassin. C'est faux !* » (d'après son article sur « *L'assassinat d'Alexandre 1^{er} de Yougoslavie* », *Historia*, n° 432, novembre 1982, pp. 159 et 160). Avant lui un autre auteur, François Broche, a aussi écrit que le rapport établi par Pierre Mondanel, inspecteur général de police criminelle et vice-président d'Interpol, contredisait à la fois la thèse selon laquelle le ministre Barthou aurait été la cible de l'attentat et l'affirmation attribuant sa mort au même auteur (son ouvrage sur « *Alexandre 1^{er} et Louis Barthou* », collection *Les grands crimes politiques*, Balland, 1977, pp. 167 et 168).

Un autre témoignage essentiel mérite encore d'être cité, confirmant l'affolement qui régnait dans les rangs du service d'ordre et la maladresse des policiers, celui de Vladeta Milicevic chargé de diriger l'enquête pour le compte du gouvernement yougoslave. Ce personnage-clé, démentant ce qu'il écrivait par complaisance sur ce point dans son ouvrage (précité) publié en 1959 alors qu'il vivait à l'époque en France où il fut fait chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur, a déclaré une fois rentré en Yougoslavie : « *le policier qui a tiré sur l'auteur de l'attentat était mauvais tireur. Il a atteint le ministre Barthou !* » (rapporté par Ivan Muzic dans son ouvrage « *Masonstvo u Hrvata* » - *La Franc-Maçonnerie chez les Croates – Split*, 1984, p. 307). Dans cette même déclaration, il s'en prenait à l'enquête diligentée par les autorités françaises de l'époque, dans les termes suivants : « *c'était l'une de ces enquêtes qui avaient pour mission de dissimuler et non pas de révéler, de cacher la responsabilité du gouvernement français et de ses organes policiersCroyez le ou non, je n'ai pu dire la vérité nulle part jusqu'à présent, car ils ne l'auraient pas publiée* » (ibidem, p. 306).

En dépit de toutes les preuves rassemblées et sans tenir compte des éléments factuels, **le gouvernement français a fait inculper les oustachas croates de l'assassinat de Louis Barthou, à la demande de Belgrade** qui avait besoin de cette inculpation. La vérité officielle a donc consisté à prétendre faussement, que Louis Barthou avait été tué par la même arme et par la même personne que le roi lui-même. Cela a permis à la presse de se déchaîner contre les individus emprisonnés, en prélude au procès qui devait suivre et à la future condamnation à la peine capitale qui était attendue. Sur le plan juridique et judiciaire, cela a conduit à les charger plus encore, en les accusant de faits commis par quelqu'un qui avait payé son acte de sa vie, et de faits imputables à d'autres, alors qu'eux-mêmes n'étaient ni présents sur les lieux ni les auteurs directs des faits incriminés, même s'ils participaient à un complot dirigé contre la personne du Roi.

La consigne diplomatique visait à souligner l'amitié entre la France et la Yougoslavie, renforcée par le même deuil, et à dissimuler lors du procès qui s'est déroulé à Aix-en-Provence l'implication de l'Italie. L'assassinat de Louis Barthou par Kelemen est un **mensonge volontaire**, comme est mensongère l'affirmation selon laquelle le régicide était un Croate membre de l'Oustacha. Mais cette présentation des faits était voulue par Belgrade, à des fins de politique intérieure, pour discréditer dans l'immédiat les comploteurs et leurs organisations et disqualifier pour l'avenir leur cause nationale aux yeux de l'opinion publique et plus largement au regard de l'Histoire.

Le gouvernement de la France à l'époque pouvait d'autant moins refuser d'accéder aux demandes de Belgrade, que les autorités yougoslaves auraient pu mettre en cause la négligence policière dans la réussite de l'attentat. Dans son ouvrage précité, François Broche écrit fort justement (page 168) : « *Dès lors, on comprend pourquoi ce brûlant secret d'Etat fut strictement gardé. Le président Barthou tué par des policiers français affolés, tirant dans tous les sens, à la fois sur la Delage et sur la foule... c'était une vérité trop absurde, trop scandaleuse, pour être livrée à l'opinion publique française et internationale* ». Mais aujourd'hui, près de quatre vingts ans après, et alors que la simple vérité historique est connue, peut-on encore continuer à induire en erreur l'opinion publique, manipuler les faits réels, et faire produire aux mensonges officiels tous leurs effets pervers ? L'Histoire de France et celle de votre illustre Institution méritent mieux que la perpétuation des mensonges officiels. S'il est normal et légitime de faire revivre le passé, il serait salutaire de le faire en pleine lumière, en rectifiant enfin certaines allégations qui n'ont pour elles que la force de leur répétition, mais très éloignées de la simple vérité historique.

En restant à votre disposition pour de plus amples informations et toutes précisions utiles que vous souhaiteriez recueillir, nous espérons que les observations et remarques qui précèdent pourront être prises en considération, notamment à l'occasion d'une prochaine réédition de votre ouvrage.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Secrétaire perpétuel, nos hommages respectueux, ainsi que l'expression de notre très haute considération.

Marc GJIDARA,
Professeur émérite de l'Université Paris-2,
COMBS-LA-VILLE, France

Nada MAJER,
Traductrice, Interprète Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
ZAGREB, Croatie

Georges - Marie CHENU,
Premier ambassadeur de France en Croatie,
PONT - LEVOY, France

**LETTER TO THE PERMANENT SECRETARY OF THE FRENCH
ACADEMY: PUT AN END TO POLITICAL MANIPULATION
OF THE MARSEILLE ASSASSINATION OF 1934**

Summary

After the assassination of Yugoslav King Alexander in Marseille in 1934, at which time French Foreign Minister Louis Barthou also sustained wounds to which he succumbed because he did not receive adequate medical attention at the scene, three members of the secret Ustasha organization were convicted. Their trial was conducted under very questionable circumstances, for the defence attorney was the victim of a political/judicial persecution which was meant to prevent him from highlighting the political aspects of the case (for which he was only exonerated a year later), while the accused were pronounced guilty for the deaths of all of the casualties and sentenced to life in prison, even though none of them were actually at the scene of the assassination. The assassination was carried out by a member of the Internal Macedonian Revolutionary Organization (IMRO), and the target was the Yugoslav Karadorđević dynasty due to the subjugation and abuse which the Macedonians had suffered at the hands of the Serbian authorities and the royal dictatorship. This Macedonian nationalist was truly guilty of the king's death, but it was soon ascertained that Barthou fell as a victim of indiscriminate police gunfire, for events had spun out of their control. The actual operation was a result of the Agreement concluded in Sofia in 1929 by two revolutionary organizations, one Croatian and the other Macedonian. The manipulations which marked the trial and the misleading presentation of certain facts were influenced by reasons of internal Yugoslav politics and the diplomatic dictates set forth by the French side, which had to be submissively accepted. Numerous authors have backed these official claims, which were only distantly linked to reality and the facts, even though the circumstances under which Barthou died were long known, at least by historians who understood their discipline as an accurate and irrefutable science and for whom history must never be a mere instrument of propaganda.